

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize et le samedi 27 février à 10 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Madame Raymonde PISSAVY qui donne procuration à Madame Natalia DUBUISSON ;

Madame Anne-Paule RALUY qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY.

Madame Auriane GEEVERDING, absente.

Monsieur Claude CHARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le vote du PV du 23 janvier 2016 est reporté au prochain conseil du 1^{er} avril 2016.

Le conseil approuve le PV de la réunion du 12 février 2016.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Sébastien JOUAN, Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Auriane GEEVERDING est l'élue suivante sur la liste « Un nouvel élan pour Sergines » et que conformément à l'article L. 270 du Code électoral, la démission de M.JOUAN a pour effet immédiat de lui conférer la qualité de conseillère municipale. Madame Auriane GEEVERDING n'étant plus inscrite sur les listes électorales de la commune, des renseignements seront pris auprès de la Sous-Préfecture pour savoir si elle est toujours en droit d'exercer son mandat.

Contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne)

Le conseil accepte la convention proposée par le SDIS de l'Yonne qui a pour objet de déterminer les modalités de recouvrement de la contribution au fonctionnement du Service départementale d'incendie et de secours de l'Yonne de la commune de Sergines. Pour l'année 2016, la contribution s'élève à 31 365.01€. La commune décide d'effectuer le versement en une seule fois avant le 30 avril de l'année en cours selon la délibération du CASDIS du 15 décembre 2015.

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE : LANCEMENT CONSULTATION ENTREPRISES

Après avoir pris connaissance d'une note de synthèse rappelant les grands principes des marchés publics (seuils de procédures, choix des offres, commission d'ouverture des plis...), le conseil prend connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises pour l'étude du Schéma Directeur d'eau potable.

Les critères de sélection des offres sont basés sur 40 points sur le prix et de 60 points sur la valeur technique.

Le conseil à l'unanimité des voix exprimées (12 voix pour et 2 abstentions) accepte le DCE.

APPEL D'OFFRES AGENCE POSTALE ET LOGEMENT COMMUNAL AU 16 RUE DE L'HOTEL DE VILLE : ENTREPRISES RETENUES

Suite à la consultation des entreprises dans le cadre des travaux de création de l'agence postale et du logement communal, et à l'analyse des offres, après négociation, par le Maître d'œuvre, le cabinet HOGÉ VINCENT-ROSI et le classement des ces dernières selon les critères de pondération déterminés dans le règlement de consultation,

Le Maire informe le conseil du choix des entreprises retenues comme étant les mieux disantes :

Pour le logement communal pour un montant total de 101 158.83€ HT:

Lot n° 1 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE-ENDUITS

MICHEL, 57 rue Guynemer BP 347 89006 AUXERRE CEDEX : 43 394€ HT

Lot n° 2 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE

SARL VAUCOULEUR, Chemin des placeaux 89230 ROUVRAY : 18 950.70 € HT

Lot n° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

SARL FRAISSE, 10 boulevard des Buttes 89140 PONT-SUR-YONNE : 13 834.79 € HT

Lot n° 4 : DOUBLAGE – CLOISONS – ISOLATION

LEMAIRE BATIMENT, 46 boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE : 5 514.46 € HT

Lot n° 5: PLOMBERIE-CHAUFFAGE GAZ – VMC

ENTREPRISE ZIEGLER, 4 rue de l'Artisanat 89100 PARON : 9 284.05 € HT

Lot n° 6 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE

FROGET Jérôme, 14 rue du Général Leclerc 89140 SERGINES : 4 033.47 € HT

Lot n° 7 : CARRELAGES –SOLS COLLES – FAÏENCES

SARL ENTREPRISE DAVID, 6 avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE : 2 862.50 € HT

Lot n° 8 : PEINTURE

SOCIETE LEROY SEB DECO, ZI Route du Bignon 45210 FERRIERES EN GATINAIS : 3 284.86 € HT

Pour l'agence postale communale pour un montant total de 87 933.64€ HT:

Lot n° 1 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE-ENDUITS

MICHEL, 57 rue Guynemer BP 347 89006 AUXERRE CEDEX : 41 206€ HT

Lot n° 2 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE

SARL VAUCOULEUR, Chemin des placeaux 89230 ROUVRAY :14 094.12 € HT

Lot n° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES

SARL FRAISSE, 10 boulevard des Buttes 89140 PONT-SUR-YONNE : 13 127.96 € HT

Lot n° 4 : DOUBLAGE – CLOISONS – ISOLATION

LEMAIRE BATIMENT 46 boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE : 4 985.54 € HT

Lot n° 5: PLOMBERIE-CHAUFFAGE GAZ – VMC

ENTREPRISE ZIEGLER, 4 rue de l'Artisanat 89100 PARON : 2 200 € HT

Lot n° 6 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE

FROGET Jérôme, 14 rue du Général Leclerc 89140 SERGINES :7 926.53 € HT

Lot n° 7 : CARRELAGES –SOLS COLLES – FAÏENCES

SARL ENTREPRISE DAVID, 6 avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE : 2 287.50 € HT

Lot n° 8 : PEINTURE

SOCIETE LEROY SEB DECO, ZI Route du Bignon 45210 FERRIERES EN GATINAIS : 2 105.83 € HT

**TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR AVENUE CHARLES DE GAULLE :
CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEY (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE)**

Le conseil accepte la convention financière proposée par le SDEY pour le chiffrage des coûts d'extension et d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et téléphonique Avenue Charles de Gaulle.

Cette dernière prévoit que si l'étude est suivie de travaux, la dépense correspondante au chiffrage sera incluse dans le montant total des dépenses auquel participera la commune. A défaut les frais correspondants seront facturés à 100% du TTC à la commune (forfait de 145€ HT + TVA et 0.9% du montant HT estimé des travaux + TVA).

CLOCHES EGLISE : MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DU BOITIER DE COMMANDE ET CHANGEMENT D'ENTRETIEN ANNUEL

Monsieur le Maire informe le conseil que la société CHOMEL s'est rendue à l'église de Sergines pour inspecter les cloches et que des travaux sont à réaliser.

Le clocher est équipé de 3 cloches en bronze installées dans un beffroi en bois de bonne constitution.

Elles sont électrifiées pour sonner en volée et en tintement. La sonnerie est en lancée franc pour les 3 cloches.

La cloche n°1 a été tournée d'un ¼ de tour en 1989.

Le joug de la cloche 1 est en acier, ceux de la cloche 2 et 3 sont en bois.

La motorisation est ancienne mais fonctionne à l'exception du tintement 2 qui est en panne.

Le battant de la cloche 3 est usé et doit être remplacé.

Le coffret électrique situé dans le clocher est hors normes et doit être remplacé.

L'entretien n'est pas fait correctement, les ressorts de compensation ainsi que les cuirs des chapes ne sont pas graissés.

Le conseil accepte les devis pour la mise en conformité du coffret de sécurité (1 144€ HT), le remplacement du moteur de tintement sur cloche n°2 (509€ HT), le remplacement du battant sur cloche n°3 : (994€ HT) et le contrat d'entretien annuel des cloches (228€ TTC).

MANIFESTATION CARNAVAL DE SERGINES : MISE EN PLACE DISPOSITIF DE SECURITE ET VOTE SUR PARTICIPATION

Le Maire fait part au conseil du devis de la société PACK SECURITE à Auxerre pour assurer la sécurité aux au niveau des caisses lors de la manifestation du carnaval qui aura lieu le dimanche 06 mars 2016. Il s'agit d'effectuer une fouille à vue (sacs et manteaux). Le montant du devis est de 2 003.82€ TTC. Après vote et à la majorité des voix, la commune prendra à sa charge 75% de la dépense et le solde sera financé par l'Association jeunesse de Sergines.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **Vendredi 18 mars 2016 à 20h00.**

La séance est levée à 11h50.

Le Maire,



André PITOU